



# 4 PIÈCES

D705 - Cage D - 7<sup>e</sup> étage

TYPE DE PIÈCE	SURFACES HABITABLES
ENTRÉE	4.5 m <sup>2</sup>
SÉJOUR/CUISINE	34.5 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13.4 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.2 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.5 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	4.4 m <sup>2</sup>
WC	4.0 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	6.5 m <sup>2</sup>
DRESSING	4.8 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>90.8 m<sup>2</sup></b>

Surfaces extérieures	
TERRASSE	19.4 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE</b>	<b>19.4 m<sup>2</sup></b>

LÉGENDE	
LL - Lave linge	F - Fenêtre
LV - Lave vaisselle	PF - Porte-fenêtre
TRI - Tri sélectif	All - Allège
AV - Allège vitrée	VR - Volent roulant
CUI - Bloc cuisson	SDE - Salle d'eau
REF - Réfrigérateur	SDB - Salle de Bain
LC - Linéaire complémentaire	MA - Masquette
PL - Placard	P - Poutre
	E - Evier
GAINE TECHNIQUE	CLOISON FUSIBLE
TE - TABLEAU ÉLECTRIQUE	ISOLANT
FAUX - PLAFOND	VITRAGE

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m - Hauteur minimale sous faux-plafond ou soffite sauf mention particulière : 2.20m - Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls sont fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.